

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 33 (1987)
Heft: 11

Rubrik: Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique fédérale

par Raymond Gremaud



Elections fédérales : Démission de Pierre Aubert

Ils étaient nombreux, ceux qui croyaient que le vent de remise en question suscité par les catastrophes de Tchernobyl et de Schweizerhalle allait bouleverser l'image du Parlement. Double record ! Sur 222 listes, 2 400 candidats ont tenté de modifier la donnée au Conseil national. Mais citoyennes et citoyens n'ont pas cru que le destin de la Suisse était en cause.

Le 18 octobre 1987, ils furent moins d'un sur deux - c'est aussi un (triste) record ! - à se rendre aux urnes pour renouveler le Conseil national. Surtout, Chambres du peuple de la 42^e et de la 43^e législature se ressemblent comme des sœurs jumelles. Confiance renouvelée ! A l'unité près, le clan bourgeois retrouve ses 127 mandats sur les 200.

Sévère échec de la gauche

Stable, le Conseil national ne l'est pas sur tous les plans. Et chacun doit constater que ces élections laissent une grande victime. Avec 41 sièges, le Parti socialiste perd six représentants et chute à son plancher de 1919, date mémorable où la proportionnelle fut introduite. Pour lui, l'échec est d'autant plus cuisant qu'il est le troisième successif et que nombre de ténors sont restés sur le carreau.

La vice-présidente Heidi Deneys et l'égérie genevoise Amélie Christinat sont tombées en voulant faire le saut au Conseil des Etats. Président du groupe parlementaire, le Tessinois Dario Robbiani a disparu, entraînant dans son naufrage toute représentation du parti socialiste orthodoxe tessinois à Berne. En Suisse alémanique, le secrétaire central du Syndicat suisse des services publics a sombré après vingt ans de loyaux services, entraînant dans la débâcle une série d'étoiles syndicalistes.

Helmut Hubacher, le président du PSS rêvait d'une alliance verte et rose qui aurait modifié l'équilibre du Parlement. Il n'a fait que hater l'effritement de son parti et des voix s'élèvent, qui exigent sa démission. C'est de mauvais augure pour un groupe socialiste qui entend imposer au nouveau Parlement le successeur de Pierre Aubert au Conseil fédéral.

Fossé entre Romands et Alémaniques

Depuis des années, le chef du Département de l'intérieur rencontre ses homologues allemands et autrichiens pour accorder les violons écologiques. Résultat ? Les Suisses alémaniques pensent et élisent autrement que les latins. Outre Sarine, les socialistes ont perdu sept sièges, au profit premier des écologistes. Contraste ! En Romandie, les écologistes ne cueillent aucun siège supplémentaire alors que les socialistes gagnent un siège. Leur délégation à Berne retrouvera notamment le célèbre professeur Jean Ziegler, évincé il y a quatre ans. On notera par ailleurs que les électeurs des cantons bilingues ont modifié leurs représentations linguistiques sous la Coupole fédérale. Fribourg et Berne envoient chacun deux Romands de moins, et le Valais un. Cela fait cinq Alémaniques de plus !

Faible vaguelette verte

Les radicaux effacent leurs trois sièges gagnés en 1983 et demeurent solidement installés en tête du palmarès, avec 51 sièges. Le Parti démocrate chrétien conserve ses 42 sièges, L'Union démocrate du centre (anciens paysans), que chacun donnait perdante, augmente sa mise en passant de 23 à 25 sièges. Les libéraux reconquièrent un siège à Bâle et, à cause de lui, une assise nationale. Au nombre des vainqueurs, ils passent de 8 à 9 sièges. Au total, les bourgeois disposent ainsi de 127 sièges.

Aux côtés des 41 sièges socialistes, on peut additionner les 6 sièges de l'extrême gauche (+ 1). Les Indépendants (proches de la Migros) demeurent stables avec 12 sièges (inclus les représentants du Parti évangélique intégrés à leur groupe). La surpopulation étrangère n'est plus un thème mobilisateur. L'Action nationale l'a appris à ses dépens, qui est passée de 5 à 3 unités, toutes alémaniques, ce qui est insuffisant pour former un groupe.

A l'inverse les écologistes, qui n'avaient pas de quoi former un groupe parlementaire, se trouvent à 9. Même s'il est très en deçà des attentes, ce résultat témoigne d'un succès des Verts. Mais ces derniers ne sont-ils pas victorieux comme l'étaient les xénopho-

bes dont les 11 sièges de 1971 se sont réduits comme peau de chagrin ? En tout cas, les Verts trouveront en face d'eux des interlocuteurs déterminés avec les deux représentants du nouveau Parti des automobilistes, sans compter leurs traditionnels ennemis. Quant à leur influence au Parlement, elle doit être nuancée par le fait que leur augmentation compense les pertes d'une gauche qui votait déjà Vert. En clair, cela signifie qu'à la réserve des personnalités des uns et des autres, le Conseil national de la 43^e législature devrait voter rigoureusement comme son prédécesseur.

Le Conseil national de 1987 comptera 14 % de femmes. C'est 6 de plus que les 22 de la 42^e législature ! Le parlementaire, cuvée 1987, est âgé de 49,8 ans. A l'heure où ces lignes sont écrites, 36 des 46 sièges du Conseil des Etats sont déjà connus. Mais ce n'est qu'à l'issue des derniers second tours, le 15 novembre, que la composition de la nouvelle Chambre des cantons sera entièrement connue.

Double renouvellement au Conseil fédéral

A peine les élections fédérales déroulées, Berne tourne ses regards vers la double élection du 9 décembre prochain. C'est qu'à Léon Schlumpf, qui avait annoncé son départ en août, s'ajoute Pierre Aubert, dont nous avons prévu la sortie dans notre avant-dernière édition. Le 5 octobre, le président de la Confédération a annoncé : « Je pars la tête haute ». Et curieusement, après dix ans de service qui n'ont cessé de soulever la controverse dans les médias, Pierre Aubert s'en va, justice rendue.

C'est qu'en faisant le bilan d'une décennie de politique étrangère, la presse a largement admis que le bilan du Département fédéral des affaires étrangères était positif. Son échec majeur reste le refus populaire massif du projet d'adhésion à l'ONU. Maladroit à l'intérieur du pays, certes, Pierre Aubert n'en a pas moins conduit une politique étrangère ouverte, généreuse en matière d'aide au développement, de droits de l'homme et de disponibilité envers le monde.

En dix ans, Pierre Aubert, attaché à l'universalité de nos relations, a effectué 55 voyages à l'étranger, sans compter ses nombreuses visites lors des sessions de diverses Conférences. Il a en outre reçu pas moins de 35 représentants officiels du Proche-Orient, d'Afrique et d'Amérique, auxquels il faut ajouter tous les hôtes européens.

La succession de Pierre Aubert s'annonce difficile. Déjà désigné par sa section, le conseiller d'Etat genevois Christian Grobet part favori. Son canton n'est plus représenté au Conseil fédéral depuis 1919 et Genève ne totalise que 17 ans de présence au gouvernement central depuis 1848, contre 139 ans pour Zurich, 131 ans pour Berne ou 122 ans pour Vaud. Mais l'homme, qui siégea au Conseil national de 1975 à 1982, laisse un souvenir agacé à Berne et beaucoup songent à une alternative.

C'est vers le conseiller d'Etat neuchâtelois René Felber que se tournent de nombreux regards bourgeois. Mais, concurrent de Pierre Aubert, il y a dix ans, René Felber dispose aujourd'hui des meilleurs atouts.

Le patron des finances fribourgeoises, Félicien Morel, n'exclut pas sa candidature, même s'il connaît des relations difficiles avec l'appareil de son parti. Ex conseiller national, comme les deux premiers, il serait sans aucun doute le préféré de la majorité du Parlement, si ce dernier ne craignait pas une épreuve de force avec le Parti socialiste en refusant de choisir le candidat officiel qui ne sera certainement pas Félicien Morel. Sur les rangs aussi, le conseiller d'Etat fribourgeois Denis Clerc. Mais il connaît le très lourd handicap d'être inconnu à Berne.

Côté succession de Léon Schlumpf, le conseiller national bernois Adolf Ogi, qui a brillamment mené son parti au succès lors des élections du 18 octobre, paraît tout désigné. Président de l'Union démocratique du centre, il a réalisé un formidable score personnel, son électorat étant conscient qu'Adolf Ogi pourrait rendre « son » siège gouvernemental au grand canton de Berne.

Mais les chances du conseiller national Hans-Rudolf Nebiker, de Bâle-Campagne, du conseiller aux Etats grison Ulrich Gadiet ou même du conseiller aux Etats argovien Ulrich Siegrist ne sont pas nulles, même si ce dernier demeure peu connu sous la Coupole fédérale. Troisième Ulrich, le professeur Zimmerli, nouvellement porté au Conseil des Etats par les Bernois ne saurait être éliminé de toute perspective vers le Conseil fédéral, même s'il semble logique qu'il attende un tour.

Il n'y a décidément pas de repos pour le guerrier de la Berne fédérale. La campagne est en effet d'ores et déjà ouverte pour la triple votation du 6 décembre. Le peuple et les cantons auront à dire s'ils acceptent l'initiative populaire « pour la protection des marais », qui vise avant tout la place d'armes de Rothenthurm, touchant les cantons de Schwyz et Zoug. Conseil fédéral et Chambre en proposent le rejet, tout en offrant un contre-projet indirect sous la forme d'une révision de la loi sur la protection de la nature, qui va beaucoup plus loin que l'initiative sur le plan de la protection des biotopes du pays.

Référendum ayant été lancé contre Rail 2000, le peuple devra trancher d'un projet pesant 7 milliards de francs dont l'ambition est de développer les transports publics. Multiplier les liaisons, éviter les changements de train, raccourcir la durée du voyage, tels sont les objectifs qu'utilise Rail 2000 pour séduire. Mais les opposants estiment la solution trop onéreuse et trop gourmande en terrain agricole.

Le citoyen est également monté à l'assaut d'une révision de l'assurance-maladie et de l'instauration d'une assurance-maternité. Les comités auteurs du référendum craignent que la réforme de l'assurance-maladie remette en cause la liberté de choix des soins pour le malade. Quant à la création de l'assurance-maternité, on lui reproche d'être réalisée sur le dos d'un nouveau prélèvement sur les salaires. Ce qui n'empêche pas Conseil fédéral et Chambre de juger très sociaux ces deux projets.

Raymond Gremaud